

ENTRETIEN GÉRARD BEKERMAN, président de l'Afer

Selon le président de l'Afer, première association d'épargnants en Europe, de plus en plus de particuliers sont prêts à investir dans les petites et moyennes entreprises

Lundi 26 octobre 2015



« L'assurance-vie représente un pari sur l'avenir »

Comment se porte aujourd'hui le marché de l'assurance-vie ?

Gérard Bekerman : L'assurance-vie se porte bien, avec un encours évalué à 1 630 milliard d'euros. Ce succès s'explique par l'épargne, toujours importante, des Français. En moyenne, pour 100 € de revenu, 84 € vont à la consommation et 16 € à l'épargne. Et l'assurance-vie représente environ le tiers de ces nouveaux flux. L'autre raison tient à la stabilité du cadre réglemen-

taire de l'assurance-vie. Globalement, le gouvernement a respecté sa parole en préservant les atouts juridiques, fiscaux et sociaux depuis bientôt trois ans.

À quoi sert l'argent que vous collectez ?

G. B. : L'assurance-vie a une grande utilité et l'on a tort de considérer cette épargne comme un stock improductif. Elle sert de moins en moins à financer les dettes publiques : de nombreux États se trouvent dans des situations inextricables, et lorsque leurs finances

publiques se portent bien, leurs emprunts rémunèrent mal l'épargne. En revanche, l'assurance-vie permet de plus en plus de financer notre économie et les PME.

C'est nouveau ?

G. B. : L'Afer a joué un rôle d'étendard en matière de taux, nous souhaitons aujourd'hui, tenir le même rôle en faveur des PME. Cette prise de conscience en faveur de l'investissement et de l'emploi n'est d'ailleurs pas étrangère au fait que l'assurance-vie connaisse toujours autant de succès. Mettre un peu

plus de risque dans cette épargne, en investissant dans des PME, nous permet, en effet, de conserver des rémunérations attractives pour nos adhérents et de compenser la tendance à la baisse des taux d'intérêt.

Ce niveau historiquement bas des taux d'intérêt est-il, selon vous, supportable longtemps pour les assureurs ?

G. B. : Si l'on regarde les indicateurs macroéconomiques, les déterminants d'une remontée des taux ne sont pas réunis aujourd'hui. Le principal problème est que, aujourd'hui, les banques prêtent de moins en moins et qu'il est très difficile pour les entreprises de trouver des financements, même avec des taux extrêmement faibles. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Afer s'efforce de favoriser cette intermédiation directe avec les PME.

Cette prise de risque est-elle bien perçue par les épargnants ?

G. B. : De mieux en mieux. Quand un épargnant dépose 100 € sur un contrat d'assurance-vie, 20 € sont « en risque », c'est-à-dire en unités de compte plutôt qu'en fonds généraux. L'an dernier, cette part de risque ne représentait que 13,50 €, pour 100 € investis.

À l'occasion des 40 ans de l'AFER, que nous fêterons l'an prochain, nous avons réalisé une étude sur l'évolution, depuis 1976, du CAC 40 et de son équivalent, puisqu'il n'existait pas encore à l'époque. Le rythme annuel moyen de progression de la bourse de Paris a été de 6,2 % par an, avec 27 années de hausse et 13 de baisse.

L'assurance-vie représente un pari sur l'avenir. L'Afer reste convaincue que le risque et l'entreprise sont un pari raisonnable pour assurer un

rendement convenable dans la durée. D'autant que les épargnants ont moins confiance dans les États, la parole des chefs d'État, dans les dettes et la décision publique. Ils sont pessimistes sur l'environnement mondial mais se disent prêts à prendre des risques dès lors que ceux-ci n'ont pas pour seule finalité la chose publique...

Vous évoquiez un cadre réglementaire sans bouleversement depuis trois ans. C'est un record ?

G. B. : Nous n'avions pas vu cela depuis longtemps. Depuis 2012, les contribuables ont fait les frais d'une fiscalité sur le revenu très alourdie. Mais nous nous sommes battus pour que l'assurance-vie soit préservée. L'Afer représente 723 000 personnes, et 1,5 million de bénéficiaires. Notre voix compte.

J'ai été reçu par le président de la République en mai dernier. Je l'ai remercié d'avoir respecté son engagement, mais je lui ai dit aussi qu'une parole devait être une parole et qu'il y avait, hélas, une exception notable.

Laquelle ?

G. B. : La doctrine, dite « Bacquet », parue en 2012, oblige un époux à intégrer dans la succession la valeur de rachat d'un contrat d'assurance-vie non dénoué lors du décès de son conjoint, si ce contrat a été souscrit avec des deniers communs. Cette règle avait mis fin à une tolérance fiscale.

Quinze millions de familles sont concernées. Le président de la République a été, je pense, sensible à notre demande et vient de me remettre un courrier confirmant qu'il allait reconsidérer cette disposition.

RECUEILLI PAR JEAN-CLAUDE BOUBON